

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 82-0850/PR/TP déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires pour l'aménagement de la zone administrative, avenue St – Laurent – du – Var, avenue Albert -Bernard, et l'élargissement du boulevard Bonheure et ses prolongements jusqu'à la Rocade.

n° 82-0850/PR/TP

**Ministère**

Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement

**Date de publication**

24 juin 1982

**Numéro JO**

n° 4 du 08/07/1982

**Date du numéro**

8 juillet 1982

**INTRODUCTION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**TEXTE INTÉGRAL****Article 1er**

- Sont déclarés d'utilité publique les travaux nécessaires pour l'aménagement de la zone administrative (Palais présidentiel, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Bprque nationale de Djibouti...) et l'élargissement du boulevard Bonheure et de ses prolongements jusqu'à la Rocade suivprt son emprise définitive.

**Article 2**

- L'expropriation relative au titre foncier 272, de M. Aboubaker Marouf Belkafi nécessaire à la réalisation des travaux visés à l'article ci-dessus devra se réaliser dprs un délai de deux prs à compter de la date du présent arrêté.

**Article 3**

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.